



REGLEMENT INTERIEUR

Définition

La Section Sportive U13 bénéficie d'horaires adaptés au profit de la pratique du sport intense.

Tous les élèves doivent constituer un groupe motivé dans le but d'améliorer le niveau scolaire et le niveau sportif. Ils doivent accepter la rigueur et la discipline que réclame cette orientation.

La Section Sportive U13 bénéficie d'horaires définis en début de saison, **en plus** des horaires d'entraînements de catégorie respective.

Lorsque les horaires sont établis, les enfants doivent participer aux **2 séances obligatoires** par semaine, le **lundi, mardi ou vendredi**.

Le Club récupère tous les participants de cette section au collège sauf concernant les élèves en 3ème et 4ème de Collège Sainte-Marie. Les enfants doivent donc rester **impérativement** à l'intérieur du collège. Aucune sortie ne sera tolérée y compris lors des absences de professeurs ou de grèves.

Seuls les joueurs de la *Section Sportive U13* ou les joueurs en horaires aménagés inscrits dans un collège ayant signé une convention avec le Club bénéficient du transport du Club. Les autres joueurs en horaires aménagés doivent se rendre à la patinoire par leur propre moyen .

Pour des raisons évidentes de sécurité, pendant les horaires de *La Section Sportive U13* aucun élève ne se rendra du collège à la patinoire à pied. Toute modification de prise en charge de l'élève devra être signalée au responsable du Centre par écrit.

Toute absence scolaire ou sportive devra être notifiée au collège et auprès du Directeur technique du Club.

Le comportement dans la *Section Sportive U13* doit être exemplaire auprès des professeurs du collège, des entraîneurs, des surveillants de l'étude et des bénévoles.



Tout manquement à ces règles pourrait entraîner la suspension des séances d'entraînements, voire même le passage en conseil de discipline. Celui-ci se réserve le droit d'exclusion du Centre.

Les installations, locaux, matériels, véhicules doivent être respectés et non dégradés. Les réparations seront à la charge unique du ou des coupables.

L'inscription en **Section Sportive U13** n'implique pas l'obligation de jouer dans les équipes élites. Seul le choix de l'entraîneur fera référence dans ce domaine et sans discussion possible.

Les conditions ci-dessus constituent les règles de la **Section Sportive U13** .

Les participants ne pouvant remplir toutes ces conditions pourront néanmoins bénéficier des horaires aménagés avec 2 entraînements maximum par semaine.

Signature du joueur et des représentants légaux :

« Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus »

Catherine Plaquevent

Sébastien Jean

Responsables de la Section Sportive U13

Nordine Mahdidi

Directeur Sportif

Christian Caillot

Président du CHAR